

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3757442

Dénomination : 3 C FINANCES

n° de gestion : 2002B01961

n° d'identification : 442 424 701

n° de dépôt : A2010/003971

Date du dépôt : 17/02/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire et extraordinaire

3 C FINANCES
7 rue des Maraîchers
69120 VAULX-EN-VELIN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du 30 novembre 2009
--

Le 30 novembre 2009 à 14 H, 7 rue des Maraîchers à VAULX-EN-VELIN.

Les actionnaires de la SAS 3C FINANCES au capital de 900 000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant à leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau :

- Monsieur LINOSSIER Georges est désigné Président
- Monsieur STELLATI Maurice est désigné Secrétaire de séance

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que la totalité des actionnaires est présente.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires
- La feuille de présence
- Un exemplaire des statuts

Il dépose les documents suivant qui sont soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Président
- Le texte des projets de résolutions

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Nomination d'un nouveau Directeur Général
- Transfert du siège social
- Modification des statuts
- Questions diverses

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président
Ensuite, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1/2

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale désigne la société CNE, Président de 3C FINANCES représentée par Monsieur René DEVILLE en remplacement de Monsieur Georges LINOSSIER

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Georges MANDICA, Directeur Général de 3C FINANCES en remplacement de Monsieur Maurice STELLATI.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de 3C FINANCES chez la société CNE 37 rue Francine Fromont à VAULX-EN-VELIN (69120) et ce, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

Article 3 – Siège SOCIAL

Le siège social est fixé chez la société CNE
37 rue Francine Fromont
69120 VAULX-EN-VELIN
(le reste de l'article demeure inchangé)

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal pour remplir les formalités et pour faire le nécessaire.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 H.

DUPLICATA
certifié conforme à l'original

2/2

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 900 000 Euros

RCS LYON n°442 424 701

Tel : 04.37.45.14.91 Fax : 04.78.82.09.12